



ECHOS *de la* MONUSCO

Volume VII - N°52 • Décembre 2015

JOURNÉE MONDIALE
DE LUTTE CONTRE

LE SIDA

1^{er} décembre



ATELIER INTERNATIONAL DE PARTAGE D'EXPERIENCES
SUR LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS
NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

Lieu : Grande Salle de réunion de la MONUSCO, Kigali, Rwanda Dates : 10-13 Novembre 2015

N.B. : Ouverture des travaux de la salle de conférence Centre Carter, le 1^{er} décembre 2015

Droits de l'Homme :
Progrès notables
à consolider



Les anciens combattants regroupés à Kamina échantent avec le Ministre de la défense et des anciens combattants, Aimé Ngoy Mukena, et le Directeur du BCNUDH, Jose Maria Aranaz.

Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

Droits de l'Homme, lutte contre le VIH/SIDA et changement climatique

Trois sujets majeurs qui ont dominé l'actualité au cours du mois de décembre

Par Théophile Kinda*

L'année 2015 s'achève et un bilan s'impose. Pour les Nations Unies et toute la communauté internationale, le mois de décembre aura été marqué par la célébration de deux journées majeures, l'une consacrée aux droits de l'Homme, et l'autre à la lutte contre le SIDA.



Dans le domaine des droits de l'Homme, plusieurs bonds qualitatifs ont été effectués. Le gouvernement de la RDC a fait des efforts remarquables en sanctionnant les auteurs de plusieurs exactions commises dans le domaine des droits de l'Homme toutes catégories confondues. Cependant, malgré les progrès réalisés, la situation demeure préoccupante, comme l'indique le dernier rapport du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme qui a répertorié 143 cas de violations des droits de l'Homme et des libertés, et l'arrestation et la détention arbitraires de 649 personnes en relation avec le processus électoral entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015.

La violence faite aux femmes, malgré les avancées enregistrées, est un domaine qui mérite encore une attention particulière. L'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies pour une participation renforcée des femmes aux efforts de développement dans un espace dénué de toute violence en est une illustration.

Dans le domaine de la lutte contre le SIDA, la section VIH/SIDA de la MONUSCO et l'ONUSIDA travaillent en étroite collaboration avec le Programme national multisectoriel de lutte contre le SIDA (PNMLS) et les agences du système des Nations Unies pour renforcer les capacités en la matière, et assister les communautés affectées par cette épidémie.

Tous ces efforts s'effectuent dans un climat politique national assez tendu. C'est dans ce même contexte d'ailleurs que le Président Kabila a convoqué un dialogue national inclusif. Ce dialogue en gestation, soutenu par les Nations Unies, devrait permettre de préparer le terrain pour des élections apaisées en 2016. La MONUSCO va donc accompagner et soutenir ces différents chantiers engagés par le Gouvernement en vertu de la résolution 2211 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ■

*Coordonnateur de la Division de l'Information Publique

Sommaire

Point de vue

- 3 La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : presque septuagénaire, mais plus que jamais d'actualité

Vie de la Mission

- 4 Maman Sidikou invite tous les partenaires à travailler ensemble pour mettre un terme aux souffrances des populations civiles meurtries
- 5 Célébration de la Journée Internationale des Volontaires

Politique

- 6 Le dialogue s'impose pour relancer le processus électoral

Dossier VIH/Sida

- 7 La MONUSCO et ses partenaires célèbrent la Journée Mondiale de lutte contre le VIH/Sida au camp de réfugiés burundais de Lusenda
- 9 Osseni Yessifou Alladji : « 110 000 personnes sous ARV en RDC, mais il faut aller plus loin »
- 11 Le Ministre de la Santé publique lance la Campagne communautaire de dépistage au VIH

Dossier Droits de l'Homme

- 12 Interview avec Jose Maria Aranaz, Directeur du BCNUDH
- 14 Journée Internationale des Droits de l'Homme 2015 : Nos droits, nos libertés, toujours
- 15 Le gouvernement de la RDC réaffirme sa volonté de respecter ses engagements en matière de droits de l'Homme

Directeur de l'Information Publique
Charles Antoine Bambara

Coordonnatrice des Publications
Aissatou Laba Toure

Rédacteur-en-Chef
Abdourahmane Diallo

Infographiste
Jésus Nzambi Sublime

Contributeurs

Amadou Ba, Yulu Kabamba, Charlotte Songue, Yannick Weyns, Hanan Tabi Julien Attakla-Ayinson, Hélène Devaux, Jean-Tobie Okala, Joseph Tabung

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Presque septuagénaire, mais plus que jamais d'actualité

✎ Par Amadou Ba/MONUSCO

Comme chaque année le 10 décembre, la communauté internationale célèbre la Journée de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, il y a 67 ans. Sa pertinence et son caractère inaliénable doivent être rappelés aujourd'hui dans un contexte mondial où jamais ce texte n'aura été aussi instrumentalisé et les Droits de l'homme si malmenés. La Déclaration appartient à chacun d'entre nous. Lisez-la, appropriiez-vous la !

Le principe de l'universalité est la pierre angulaire du droit international des droits de l'homme. Ce document comporte un préambule et trente articles consacrant des droits humains fondamentaux, civils, politiques, sociaux, économiques et culturels qui concernent l'humanité entière.

Depuis son adoption le 10 décembre 1948, la Déclaration continue d'être une source d'inspiration des efforts nationaux et internationaux de défense et de protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Elle donne un élan précieux à la promotion des Droits humains sur les cinq continents.

Rendons hommage, tous ensemble, à la vision extraordinaire des rédacteurs originaux de la Déclaration et aux innombrables défenseurs des Droits de l'Homme partout dans le monde, célèbres ou anonymes, qui ont lutté pour faire de cette vision une réalité, souvent au péril de leur liberté et de leur vie.

Les Droits de l'Homme sont des droits inaliénables de tous les êtres humains, quels que soient leurs nationalité, lieu de résidence, sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre situation. Nous avons toutes et tous le droit d'exercer nos droits fondamentaux sans discrimination, sur un pied d'égalité.

De surcroît, la journée de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme nous donne la possibilité de réfléchir à l'importance des médias libres et au soutien qu'ils apportent aux femmes et aux hommes aspirant à un monde plus juste. Nous devons redoubler d'efforts pour faire passer ce message : les

médias libres sont les garants de la protection des droits fondamentaux, un bien indispensable pour chaque femme et chaque homme sur cette planète, en RDC comme ailleurs.

Le dernier rapport du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme, publié mardi 8 décembre 2015, documente 143 violations de Droits de l'Homme entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015, en lien avec le processus électoral en République démocratique du Congo. Le rapport ajoute qu'au moins 649 personnes ont été arrêtées arbitrairement dont 20 ont été victimes d'exécutions extra-judiciaires. Lisez-le, plongez-vous dans ce document indispensable à qui veut comprendre la RDC à l'orée de cette année 2016 si incertaine politiquement.

L'article 19 de la Déclaration est sans équivoque : *"Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit"*.

Au moment où le monde est le théâtre d'atrocités à grande échelle et de violences généralisées, le 67^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme constitue l'occasion par excellence de réaffirmer l'engagement de la Radio de la Paix (Radio Okapi) dans la promotion et la vulgarisation de toutes les actions de défense des droits de la personne, de dresser des bilans et de contribuer à rendre visible toutes les actions qui favorisent la progression des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Un élément essentiel de la protection des Droits de l'Homme dans ce pays consiste à faire largement connaître et comprendre à nos millions d'auditeurs leurs droits fondamentaux, et comment ils peuvent être défendus, promus, sacralisés.

En cette Journée des Droits de l'Homme, engageons-nous une nouvelle fois à participer, chacun à notre échelle et collectivement en tant que média, à la garantie des libertés fondamentales et à la protection des Droits humains de tous ■



Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

Maman S. Sidikou, chef de la MONUSCO lors de son arrivée à Goma

Maman S. Sidikou invite tous les partenaires à travailler ensemble pour mettre un terme aux souffrances des populations civiles meurtries

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République Démocratique du Congo et chef de la MONUSCO, M. Maman Sidikou a, pour sa première sortie hors de la ville de Kinshasa, effectué du 4 au 8 décembre 2015, une tournée dans l'Est du pays notamment dans le territoire de Beni et à Goma (Province du Nord-Kivu), ainsi qu'à Bunia, dans la nouvelle province de l'Ituri.

Par Felix Prosper Basse/MONUSCO

Cette visite qui marque de manière claire son intérêt pour cette partie du pays soumise à toutes sortes de violences par les groupes armés, s'inscrit dans le cadre de sa prise de contact avec les autorités locales, le personnel civil et militaire des Nations Unies, mais aussi et surtout pour exprimer, au nom de la MONUSCO, sa solidarité et sa compassion aux populations locales de cette région, victimes innocentes des groupes armés.

A Béni, première étape de sa tournée, M.

Sidikou a eu des échanges fructueux avec le maire de la ville et les membres du comité provincial de sécurité ainsi que la société civile, mais aussi avec le personnel de la MONUSCO déployé à la base de Mavivi.

M. Sidikou s'est également rendu à Oicha, où il a rencontré l'administrateur du territoire avant de poursuivre sa visite à Eringeti, où des crimes d'une extrême cruauté suivis d'incendies de maisons et de boutiques ont été commis par les rebelles de l'Alliance des

Forces Démocratiques, (ADF). Ce fut pour lui l'occasion de visiter l'hôpital de cette localité, également incendié et pillé, afin de recueillir des témoignages des populations mais aussi d'exprimer sa solidarité aux FARDC et aux Casques bleus du contingent Malawite de la Brigade d'intervention déployés à Eringeti.

A Bunia, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies a rendu une visite de courtoisie au nouveau Commissaire spécial de la province de l'Ituri et a rencontré les représentants des agences du système des Nations Unies en service dans cette zone ainsi que le personnel civil et militaire de la MONUSCO, dans le but de renforcer et coordonner le travail de toute la famille onusienne au profit des populations civiles.

M. Sidikou s'est également rendu à Gety où il a rencontré le chef coutumier de la collectivité de Walendu Bindi, accompagné de ses administrés et procédé à l'inauguration de trois projets à impact rapide, financés par la MONUSCO notamment : le commissariat de police et la prison de Gety sans oublier la route reliant Bunia à Gety, réhabilitée par le Génie Népalais de la Force de la MONUSCO.

A Goma, Maman Sidikou a eu des rencontres et échanges avec le personnel de la MONUSCO et inauguré en compagnie du vice-gouverneur de la province du Nord-Kivu la maison de la presse, financée par la MONUSCO dans le cadre des projets à impact rapide, au bénéfice des journalistes de l'Union Nationale de la Presse Congolaise.

Tout au long de cette tournée une seule requête a été soumise de manière unanime à M. Sidikou, par ses différents interlocuteurs: "La Paix", d'où, selon lui, la nécessité impérieuse de travailler ensemble sans ménager aucun effort, pour mettre un terme aux souffrances des populations civiles meurtries, au plan sécuritaire, et ayant besoin d'une assistance humanitaire accrue ■



Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

M. Sidikou serre la main des enfants visiblement heureux de le rencontrer

5 décembre : Journée Internationale des volontaires

Maman S. Sidikou, salue l'engagement des 483 volontaires des Nations Unies pour la paix et le développement en RDC

“En ce jour de célébration, je loue les efforts des centaines de volontaires qui offrent leur temps, leurs compétences et leur énergie pour permettre aux Nations Unies de se rapprocher des populations vulnérables, afin de réaliser les objectifs mondiaux de développement social et économique. J'encourage particulièrement la jeunesse de la RDC au volontariat car c'est une opportunité pour les citoyens de s'enrichir grâce au contact humain mais également de prendre une part active à la vie de la nation sous ses multiples facettes”, a notamment déclaré le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RDC. Pour leur part, les volontaires internationaux qui travaillent à la MONUSCO sont satisfaits de leur expérience en RDC.

Témoignages de volontaires des Nations Unies (VNU)

Sabine WOUBE REOUTOU NGARORUM,
Woman Protection Advisor/Coordinatrice



Provinciale du Sud Kivu : “Être volontaire c'est mettre ses compétences et aptitudes au service des autres que l'on ne connaît pas mais qui ont

le droit de vivre dans un monde épanoui là où même avec les ressources financières limitées un espoir de bonheur peut naître.

[...] La Journée internationale des volontaires est une occasion pour les organisations qui engagent des volontaires et les personnes qui se portent volontaires de promouvoir leur contribution au développement, au niveau local, national et international. Une façon de se faire connaître en tant que volontaire et le don de soi pour l'amélioration des vies des autres”.

Dramane DARAVE, Webmaster-Social Media Manager / MONUSCO Kinshasa :



“Je me suis engagé comme VNU pour apporter ma contribution à l'édification d'une société meilleure où la paix et la sécurité seront une réalité durable, une société où tout le monde aura

accès à l'information grâce au potentiel des Technologies de l'information et de la communication, dont l'Internet et les médias sociaux, pour une citoyenneté plus accomplie”.

[...] Le volontariat revêt, pour moi, deux aspects importants : d'une part, il est un engagement à travers lequel nous, volontaires, mettons nos compétences et expertise au service de la communauté et, d'autre part, cet engagement se révèle être une expérience enrichissante, car il nous offre une opportunité unique de côtoyer des communautés diverses, de vivre dans des environnements nouveaux et d'apporter des réponses/solutions à de nombreux défis. En résumé, le volontariat est non seulement un acte de don de soi pour le bien des autres, mais aussi une opportunité de développement personnel du volontaire”.

Michele Churchley, VNU internationale, chargée des droits de l'Homme à la MONUSCO (Goma) :

«Mon rôle est de faire le suivi sur la situation des droits de l'Homme dans la région du Kivu pour comprendre les préoccupations des citoyens congolais. Nous essayons de leur donner une plateforme où ils peuvent s'exprimer tout en améliorant la capacité du Gouvernement à répondre aux plaintes des citoyens.

[...] Le volontariat est un moyen efficace qui nous permet de donner de notre temps et de notre énergie pour contribuer à la paix et au développement. Nous faisons du volontariat

en RDC pour partager notre savoir-faire et influencer positivement sur les conditions de vie des personnes”.

[...] Célébrer cette journée internationale des volontaires avec le personnel de la MONUSCO, des agences des Nations Unies et les différentes associations et ONG locales est une occasion qui nous permet de nous retrouver, tous ensemble, pour échanger nos idées et différentes expériences de volontariat. Nous pouvons dire que nous célébrons tous les jours la Journée Internationale des Volontaires».

Francis Sixtus Banyi, VNU international à la MONUSCO (Goma) : “En tant que pharmacien, je suis en charge de la gestion des stocks de produits médicaux pour toute la



MONUSCO. Nous soignons bien entendu les volontaires et les autres membres du personnel de la Mission, mais nous venons également en aide à la popula-

tion locale. Par exemple, suite aux attaques survenues récemment à Eringeti, où l'hôpital local a été pillé et saccagé, nous planifions de fournir des stocks de médicaments et fournitures telles que des lits et matelas afin de venir en aide à la population et remettre l'hôpital en marche”.

[...] Je pense qu'il est important de célébrer cette journée afin de sensibiliser un maximum de personnes au volontariat à travers les différentes activités que nous menons au quotidien” ■

Le dialogue s'impose pour relancer le processus électoral

La question du dialogue national inclusif divise la classe politique congolaise, mais de plus en plus de voix s'élèvent pour souligner qu'il s'agit là d'une étape indispensable pour débloquer le processus électoral.



Le Président Kabila prononçant son discours sur l'état de la Nation au Parlement

Par Abdourahmane Diallo/MONUSCO

Dans son discours sur l'état de la Nation devant les deux chambres du Parlement réunies en congrès, mercredi 14 décembre 2015, Joseph Kabila a insisté une fois de plus sur la nécessité de tenir un dialogue politique national inclusif en vue de trouver des solutions consensuelles aux questions majeures qui minent le processus électoral, ouvrant ainsi la voie à des élections crédibles et apaisées. *"Ce n'est pas par la violence que nous réglerons nos divergences. Ce n'est pas non plus des Nations Unies, de l'Orient ou de l'Occident que viendront les solutions à nos problèmes. Mais plutôt de nous-mêmes, et par le dialogue entre des Congolaises et des Congolais, mus par la fibre patriotique, et inspirés par l'appel à l'auto-détermination et à l'auto-prise en charge, toujours d'actualité, de nos deux héros nationaux, Patrice Emery Lumumba et M'zee Laurent Désiré Kabila"*, a-t-il déclaré.

Devant les applaudissements nourris de l'assistance, le chef de l'Etat congolais a

ajouté dans un ton ferme : *"Je ne permettrai pas que les sacrifices consentis ensemble au cours de ces dernières années pour bâtir la paix et la sécurité dans notre pays et dans la région, balisant ainsi la voie vers l'émergence, soient compromis, sous quelque prétexte que ce soit, par ceux qui, de mauvaise foi et de manière délibérée, choisiront de rester enfermés dans leurs postures négativistes, refusant le dialogue au profit des complots contre la République et promettant sang et sueur à notre peuple. Il n'y aura ni l'un, ni l'autre"*. Selon certains observateurs, le Président Kabila faisait ainsi référence aux membres de l'opposition et de la société civile congolaise qui étaient à ce moment-là à Gorée, au Sénégal, où ils ont pris part, du 12 au 15 décembre 2015, à une rencontre sur *"Les élections et les processus démocratiques en Afrique subsaharienne"*.

L'aile dure de l'opposition, dont les parlementaires avaient boycotté le discours sur l'état de la Nation, dénonce ce qu'elle qualifie de menaces de la part du chef de

l'Etat, mettant en garde *"ceux-là qui vont utiliser les moyens de l'Etat pour tuer le peuple congolais"*, pour reprendre l'expression du vice-président du groupe parlementaire de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Fabien Mutomb. Ce dernier a notamment déclaré : *"Nous, nous sommes des non violents, nous n'avons pas une armée, nous sommes en train de défendre la Constitution de la République. Point barre"*. Pour sa part, le député national Martin Fayulu, Président de l'Engagement pour la Citoyenneté et le Développement (ECiDé) et Coordonnateur des Forces Acquisées au Changement soutient que la *"vraie intention"* de Joseph Kabila est de faire un coup d'Etat constitutionnel. *"L'article 64 de la Constitution est très clair, le peuple congolais a le devoir de faire échec à tout individu qui réclame le pouvoir en violation de la Constitution"*, a déclaré M. Fayulu.

A leur retour de la réunion de Gorée, les opposants congolais et certains membres de la société civile ont mis en place un regroupement appelé *"Front citoyen 2016"*. Parmi les acteurs politiques signataires de l'acte constitutif dudit front, on retrouve Vital Kamerhe, Moïse Katumbi, Felix Tshisekedi, Martin Fayulu, Franck Diongo. La société civile y est représentée par les ONG telles que La Voix des Sans Voix et l'Asadho, ainsi que les mouvements citoyens Filimbi et Lucha. Le Front Citoyen 2016 exige notamment la publication du nouveau calendrier électoral avant le 31 janvier 2016.

L'année 2016 prend ainsi fin dans un climat politique de plus en plus tendu. D'où la nécessité, voire l'urgence, du dialogue politique national inclusif, auquel appelle le chef de l'Etat, pour décrier la situation. Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, qui a déjà reçu le rapport de son Envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, sur la situation politique actuelle, devrait bientôt procéder à la nomination, pour le compte de la communauté internationale, du co-facilitateur dudit dialogue. Au seuil du nouvel an, il faut donc espérer que la sérénité et la concorde finiront par prévaloir au profit de la paix et de la stabilité en RDC ■

Sud-Kivu

La MONUSCO et ses partenaires célèbrent la Journée Mondiale de lutte contre le VIH/Sida au camp de réfugiés burundais de Lusenda

Sensibilisation, dépistage volontaire et tambours burundais ont rythmé la cérémonie.



Photo MONUSCO

Une vue du camp de réfugiés de Lusenda au Sud Kivu

✍ Par Jean-Tobie Okala/MONUSCO

La Section VIH/Sida de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC, MONUSCO, a choisi le camp de réfugiés burundais de Lusenda - à 62 kilomètres d'Uvira au Sud-Kivu - et ses 12,111 pensionnaires pour célébrer le 12 décembre 2015, la Journée Mondiale de lutte contre le Sida.

Avec ses partenaires, dont le Programme National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/Sida (PNMLS), le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ou encore l'ONG internationale AIDES qui s'occupe de la problématique du VIH/Sida dans le camp de réfugiés, la MONUSCO a saisi l'occasion pour sensibiliser les réfugiés à adopter un comportement responsable face au danger de la propagation du VIH/Sida. Elle les a également invités à se faire dépister pour connaître leur état sérologique. Jean-

Luc Kassa de la Section VIH/Sida de la MONUSCO-Bukavu s'est adressé aux réfugiés en kirundi (langue parlée au Burundi), pour faire passer les différents messages. Il a invité les réfugiés à faire recours à la Police en cas de viol et à se rendre dans un hôpital dans les 48 heures pour des soins appropriés. Sur place, plusieurs dizaines de réfugiés se sont fait dépister.

Le fait d'avoir choisi le camp de réfugiés de Lusenda est loin d'être fortuit. En effet, c'est une population à risque, du fait de la pauvreté et des conditions de vie difficiles qui les rendent vulnérables. Dans leur exode, certaines femmes qui ont perdu leurs maris dans leurs pays, ainsi que des jeunes filles affirment qu'elles sont obligées de chercher des partenaires dans le camp ou en dehors de celui-ci. Ce qui les expose à toutes sortes de risques, y compris celui de la contamina-

tion aux infections sexuellement transmissibles (IST), dont le VIH/Sida. Pour prévenir ce risque de transmission, la MONUSCO et le PNMLS ont ainsi remis une importante quantité de préservatifs aux ONG partenaires du HCR qui œuvrent au sein du camp de Lusenda.

Selon le président des réfugiés burundais, 75 malades du Sida ont été identifiés. Mais beaucoup évitent de se déclarer. Au cours des réunions de sensibilisation au sein du camp, le président des réfugiés a affirmé que ces malades avaient été encouragés à éviter de contaminer les autres réfugiés. Toutefois, ils sont pris en charge par le HCR et ses partenaires à travers la Zone de Santé de Nundu.

A noter que la Journée a été accompagnée de danses traditionnelles kirundi, de lectures de poèmes et de messages de sensibilisation ■

La stigmatisation liée au VIH reste un grand défi pour la lutte contre l'épidémie

Aborder la question du VIH/SIDA amène à parler des personnes vivant avec la maladie. Les droits de ces personnes doivent être respectés afin de leur permettre de se consacrer sereinement à améliorer leur état de santé et leurs conditions de vie, en menant des activités génératrices de revenus. La stigmatisation les fragilise psychologiquement.

Par Joseph Tabung Banah/MONUSCO

La stigmatisation liée au VIH/SIDA constitue un vrai problème dans la plupart des communautés, en particulier dans les lieux publics, y compris les centres de santé où la plupart des personnes vivant avec le VIH disent ressentir profondément la stigmatisation, voire même de la discrimination. Selon les experts dans la lutte contre le VIH/SIDA, la stigmatisation et la discrimination sont parmi les obstacles à la lutte contre cette épidémie. Plus précisément, la stigmatisation et la discrimination sapent les efforts de prévention en empêchant les gens de demander des informations sur le VIH/SIDA, de peur de se voir indexés.

Osseni Yessifou ALLADJI, Conseiller en Information stratégique de l'ONUSIDA en RDC, souligne que *"la stigmatisation et la discrimination constituent les premiers facteurs qui empêchent même celui qui a les services à sa disposition d'oser les utiliser. Certains n'osent même pas aller se faire dépister. Les statistiques montrent que dans toutes les régions de la RDC, plus de 50% de la population stigmatisent et discriminent les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Il y a encore des personnes et des communautés qui pensent que le VIH/SIDA est une punition divine"*.

En effet nous sommes nombreux à voir dans la maigreur d'une personne, ou d'un être malade les signes du VIH, nonobstant le nombre de fois où nous avons été sensibilisés sur le fait que les personnes vivant avec le VIH peuvent nous apparaître comme des êtres tout à fait normaux, c'est-à-dire, ne présentant aucun signe visible de maladie. Quant à ceux qui sont déjà porteurs du virus ou de la maladie, le plus difficile pour eux est la façon dont ils sont traités par la communauté en général. Ce comportement est également l'un des principaux obstacles qui empêchent certains de demander l'aide dont ils ont besoin. Par conséquent, la stigmatisation et la discrimination affectent

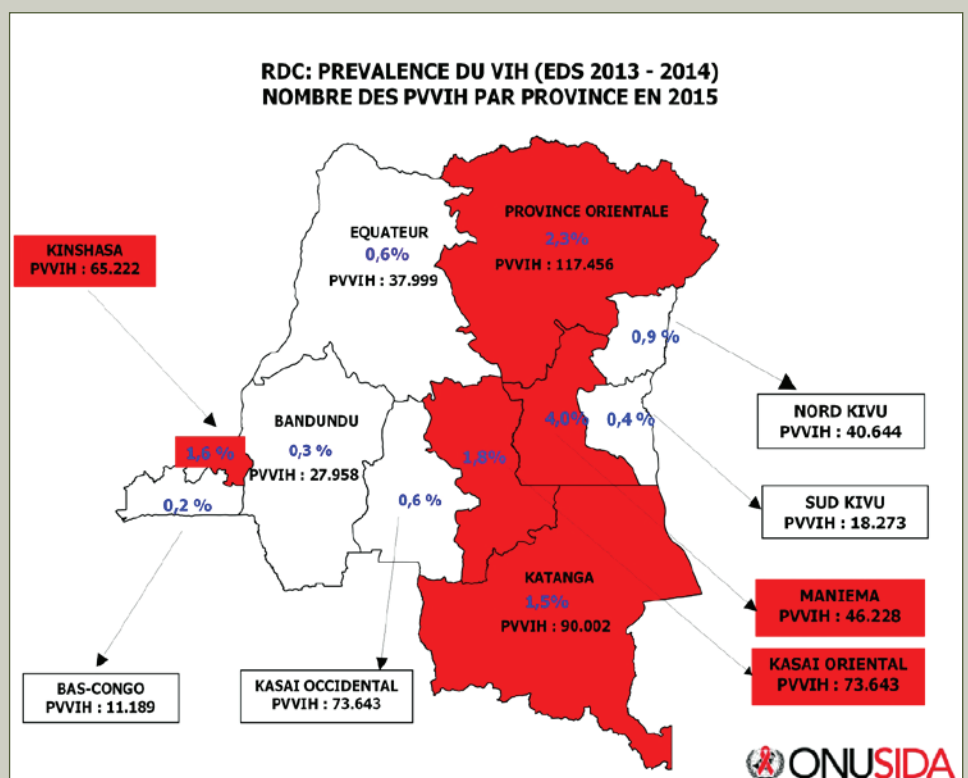
négativement la qualité de vie de ces personnes. Il faut donc combattre ces deux phénomènes si on veut arriver à bout de l'épidémie d'ici 2030.

In fine, le VIH « est un problème des êtres humains et pas un problème d'une religion ou une nation particulière », a déclaré un homme de 40 ans vivant avec le VIH, lors d'un atelier de formation des pairs éducateurs VIH, à Goma, *"voilà pourquoi les obstacles et les menaces ne peuvent pas me dissuader d'aider ceux qui sont dans le besoin"*, a-t-il conclu.

En outre, afin que chacun puisse obtenir l'information, l'éducation et les moyens de protection en matière de VIH, et recevoir un appui pour éviter les comportements ris-

qués, les principes suivants, nous disent les éducateurs, sensibilisateurs et spécialistes du VIH-Sida, doivent être respectés par tous:

- Assurer la pleine jouissance de tous les droits humains et les libertés fondamentales par les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les membres des groupes vulnérables;
- Faire sien le principe de la non-discrimination : protection contre la discrimination si l'on demande de l'aide ou si l'on est séropositif
- Respecter la vie privée : protection contre le dépistage obligatoire; statut VIH tenu confidentiel.
- Eviter la ségrégation ou l'isolement dans la vie courante ou à l'hôpital ■



Osseni Yessifou Alladji : «110 000 personnes sous ARV en RDC, mais il faut aller plus loin»

La RDC a fait de réels progrès dans la lutte contre cette épidémie, mais il reste encore beaucoup à faire pour stopper sa propagation. La communauté internationale a célébré, le 1^{er} décembre 2015, la Journée mondiale de lutte contre le SIDA. Osseni Yessifou ALLADJI, Conseiller en Information stratégique de l'ONUSIDA en République démocratique du Congo fait, dans cette interview, le point sur la situation du VIH/SIDA et les défis liés au combat contre cette terrible épidémie qui est loin d'être terminée.

Propos recueillis par Abdourahmane Diallo/MONUSCO

E DLM : En quoi la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA contribue-t-elle à faire avancer ce combat ?

O.Y. ALLADJI : Cette journée du 1^{er} décembre est très importante dans l'histoire de la lutte contre le VIH/SIDA. Elle nous permet, tout d'abord, de penser aux millions de personnes tuées par cette maladie, puis d'avoir de la solidarité vis-à-vis des familles

Quelle est la situation actuelle du VIH/SIDA en RDC ?

En RDC, la situation du VIH/SIDA est caractérisée par une prévalence faible de 1,2%, selon les études réalisées en 2013-2014. Toutefois, nous enregistrons près d'un demi-million de personnes infectées qui vivent avec le VIH/SIDA sur l'ensemble du territoire national, avec une concentration élevée

Quelles sont les catégories de la population qui sont les plus touchées par cette épidémie ?

Ces groupes sont essentiellement les professionnelles du sexe, il y en a beaucoup dans la capitale, Kinshasa, mais aussi dans les grandes villes telles que Lubumbashi. Ensuite, il y a les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, avec une prévalence allant jusqu'à 15%, mais également les personnes qui s'injectent de la drogue. Puis, il y a aussi ceux qu'on appelle population passerelle servant d'intermédiaire entre les groupes qui concentrent l'épidémie et la population générale. Il s'agit notamment des clients des professionnels du sexe, des partenaires des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, mais aussi des partenaires des personnes qui s'injectent de la drogue.

Quel est le niveau de prise en charge au niveau des services de santé ?

La RDC est un des rares pays de la sous-région qui a pu mettre sous traitement antirétroviral (ARV) près de 110 000 personnes vivant avec le VIH/SIDA, qui sont réparties sur l'ensemble du territoire mais cette réponse est surtout concentrée là où il y a les besoins, notamment à Kinshasa, Lubumbashi, Goma, mais aussi en Province orientale. Du point de vue de la prise en charge, le pays a fait beaucoup de progrès, mais on a besoin d'aller plus loin encore, parce que l'ONUSIDA a fixé l'objectif de traiter toute personne qui est infectée. C'est ce qui explique l'objectif lancé par l'ONUSIDA pour que 90% des personnes puissent connaître leur statut sérologique, afin d'avoir accès au traitement ARV.

Quels sont les principaux défis que vous rencontrez dans la lutte contre le VIH/SIDA ?



Osseni Yessifou Alladji, conseiller en Information stratégique ONUSIDA-RDC

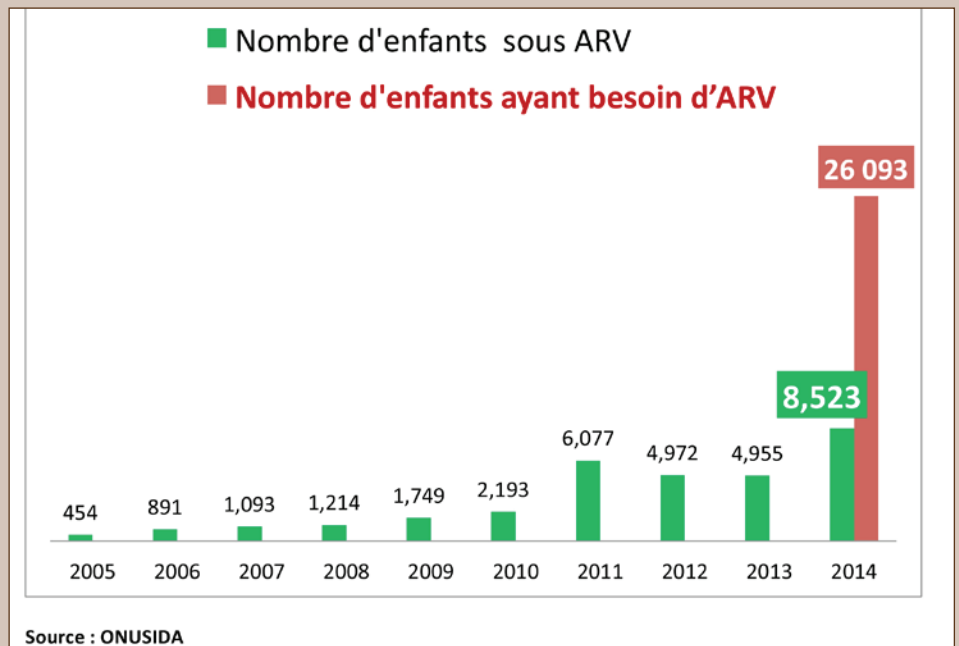
de victimes, ensuite, d'exprimer notre solidarité vis-à-vis des milliers d'orphelins et de malades, qui continuent encore d'en souffrir. En outre, elle nous permet de penser aux questions des droits humains des populations infectées par le VIH/SIDA. La Journée mondiale de lutte contre le SIDA nous permet également de réfléchir aux questions de fond liées à la stigmatisation, à la discrimination, aux violences qui sont faites aux femmes et aux filles, etc.

au niveau de Kinshasa (65 000 personnes), Lubumbashi (90 000 personnes), Province orientale (près de 110 000 personnes). En termes de réponse, nous avons plus de 110 000 personnes qui sont sous-traitement. Malheureusement, nous enregistrons encore près de 25 000 personnes qui décèdent à cause du VIH/SIDA chaque année. En outre, malgré les efforts consentis, il y a près de 19 000 personnes qui continuent d'être infectées chaque année dans le pays.

Le premier défi, c'est que, malgré les progrès enregistrés, il y a toujours des groupes "lâchés pour compte" qui ne sont pas suffisamment pris en charge. Il s'agit notamment des personnes qui s'injectent de la drogue et des hommes qui sont privés de liberté, c'est-à-dire les prisonniers. Il y a beaucoup de dispositions autour des prisons qui ne facilitent pas la lutte contre le SIDA. En dehors de ceux-là, il y a les enfants, chez lesquels détecter le VIH/SIDA est très délicat. Ça nécessite un niveau de technologie assez élevé. Les machines existent à Kinshasa et à Lubumbashi, mais dans un sous-continent comme la RDC, la logistique reste un problème pour transporter les échantillons vers la capitale, les analyser et communiquer les résultats. Par conséquent, moins de 20% des enfants qui sont infectés sont sous traitement. Le niveau de couverture du dépistage du VIH/SIDA chez les enfants reste encore très faible. Le chef de l'Etat a pris l'engagement d'avoir une génération sans SIDA. Cela veut dire qu'il faut stopper la transmission de la maladie aux enfants et aux nouveaux nés. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas. Il y a aussi la contrainte de la loi qui empêche les enfants de moins de 18 ans d'accéder volontairement, sans l'avis des parents, au dépistage, alors que nous savons que les jeunes doivent être protégés pour briser la chaîne de transmission. D'autres défis sont liés aux moyens de transport pour que les produits que le gouvernement et les partenaires achètent pour le traitement des personnes vivant avec le VIH/SIDA puissent parvenir à ceux qui vivent dans les zones les plus reculées du pays. Par ailleurs, il faut mobiliser davantage de ressources pour qu'on puisse répondre avec une approche adaptée au contexte de la RDC.

Quelle est la contribution d'ONUSIDA à la lutte contre cette épidémie ?

Parmi les résultats concrets depuis la création de l'ONUSIDA, il y a la mise en place des instruments financiers, notamment le Fonds mondial. En dehors de la mobilisation des ressources, l'ONUSIDA, c'est aussi cette capacité de mobiliser les leaders politiques autour d'un objectif clair, par exemple, en 2002, on s'était mobilisé pour demander aux pays de prendre l'engagement de fournir les médicaments à 3 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA pour réduire la mortalité. Effectivement, en 2005, ce résultat a été atteint. Nous avons refixé l'objectif à 15 millions pour 2015, et nous avons mobilisé le monde en disant que c'était faisable. Nous avons atteint ce résultat avant même l'échéance. En septembre dernier nous avions déjà 15,8 millions des personnes qui ont pu bénéficier du traitement à travers

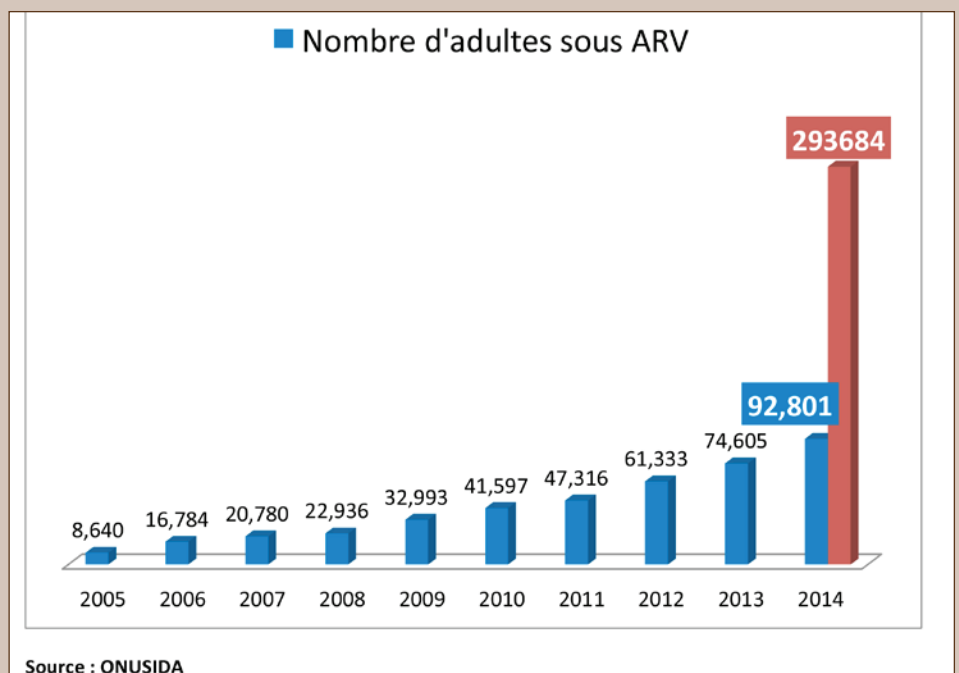


le monde. En résumé, nous avons mobilisé aussi bien les leaders politiques au plus haut niveau, la société civile, ainsi que le secteur privé pour garantir une lutte coordonnée, solidaire, et qui intègre les droits humains.

Au niveau local, quelles sont les principales réalisations dans la lutte contre le VIH/SIDA en RDC ?

En termes de résultats issus du plan conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA, nous avons pu aider le pays à mettre en place un plan stratégique, qui a été accompagné d'un plan d'investissement qui a permis de mobiliser d'importantes ressources. On peut citer les 62 millions de dollars issus du President's Emergency Plan for AIDS Relief (PEPFAR) du Gouvernement américain dont l'exécution a commencé pour une période de trois ans. Avec la partie nationale,

nous avons aussi pu mobiliser près de 300 millions de dollars américains auprès du Fonds mondial. Nous avons également fait le plaidoyer nécessaire auprès des autorités congolaises. Il y a dix ans, le gouvernement mettait à peine un million de dollars pour la lutte contre le VIH/SIDA. Cette contribution a été significativement revue à la hausse. Le Président Kabila a donné l'autorisation au gouvernement de mettre à la disposition du programme national de lutte contre le VIH/SIDA plus de 60 millions de dollars par an. Par ailleurs, nous mettons l'accent sur l'importance cruciale des chiffres sans lesquels on ne peut pas lutter efficacement contre le VIH/SIDA. Nous avons besoins de statistiques claires et fiables. L'ONUSIDA demeure cette garantie aux côtés du pays pour valider toutes ces statistiques, pour qu'elles servent de base de planification ■





Le Ministre de la Santé, Dr Félix Kabange se faisant dépister à l'occasion du lancement de la campagne communautaire

Photo ONUSIDA



Le Ministre de la Santé publique lance la Campagne communautaire de dépistage au VIH

La Campagne de dépistage communautaire du VIH a été lancée vendredi 18 décembre 2015 par le Ministre de la Santé Publique, Dr Félix KABANGE au Centre de dépistage et de traitement des IST du PNLS basé à Matonge, un des quartiers « chauds » de la ville de Kinshasa.

Cette Campagne de trois mois, qui s'adresse dans un premier temps aux habitants de la ville de Kinshasa et principalement aux populations les plus exposées au VIH, est une opportunité d'actions communes pour promouvoir la prévention, le dépistage et le traitement dans les villes en faveur de ces populations vulnérables. Elle est l'une des principales activités de mise en œuvre de la Stratégie "Fast-track" de l'ONUSIDA et son Objectif d'accélérer la riposte pour mettre fin au Sida d'ici 2030.

Lors du lancement de cette grande activité, Dr Félix Kabange a indiqué que le dépistage reste l'arme de lance et la porte pour l'accès aux autres services de lutte contre le VIH/Sida, gage de l'atteinte d'une génération sans Sida prônée par le Président de la République, Joseph Kabila Kabange. Il a par ailleurs énoncé quelques efforts supplémentaires, menés par la RDC, pour contenir le Sida, notamment la mise sous traitement anti retro-viraux (ARV), au

30 Juin 2015, de 109.284 personnes vivant avec le Sida contre 53.554 en 2011; l'accès aux ARV de 12.294 femmes enceintes séropositives en 2014 soit plus de 52% de celles attendues ; la réduction de la proportion de nouvelles infections de 38% et celle de décès de 21% entre 2000 et 2015.

Le Gouvernement de la RDC, a promis le Ministre de la Santé Publique, va mobiliser davantage de financements pour améliorer la réponse à la hauteur des attentes du peuple et ce suivant la vision de l'émergence du pays pour l'année 2030.

Dans son intervention, le Directeur-pays de l'ONUSIDA, Marc SABA, a salué l'engagement -à tous les niveaux - de la RDC, qui a permis à ce pays de contribuer significativement à l'objectif de placer plus de 15 millions de personnes sous ARV, en 2015, dans le monde. Mais malgré les progrès notables enregistrés, a souligné Marc SABA, les facteurs de vulnérabilité au VIH et la charge de l'épidémie sont concentrés dans les centres urbains. La couverture

des services de prévention et de traitement demeure encore faible et préoccupante au sein de certaines couches de la population dont les enfants de moins de 15 ans et les nouveaux nés, les jeunes femmes (15-24 ans), les populations clés (les professionnelles de sexe, les hommes qui ont des rapports sexuels avec les hommes, les prisonniers et utilisateurs de drogues injectables) et les populations passerelles c'est-à-dire les clients des professionnelles de sexe, les camionneurs, les hommes en uniformes, les déplacés et réfugiés, les travailleurs miniers. Ceci explique la volonté de l'ONUSIDA de consolider et d'intensifier la prévention et le traitement dans les villes ; une initiative en parfaite harmonie avec les nouvelles approches envisagées par ce Programme des Nations Unies qui encouragent des actions coordonnées et focalisées sur les populations et les localités les plus affectées.

Pour la première journée de la Campagne, 107 personnes ont été dépistées au VIH dont six positives ■

Jose Maria Aranaz, Directeur du BCNUDH, revient ici sur la situation actuelle des droits de l'Homme en RDC et les défis à relever

Propos recueillis par Echos de la MONUSCO

Que vous inspire la thématique de la journée internationale des droits de l'Homme de cette année : "Nos droits, nos libertés, toujours" ?

Cette thématique nous rappelle l'inaliénabilité des droits de l'Homme et se réfère non seulement aux obligations internationales en matière de droits de l'Homme mais aussi au fait qu'ils sont une partie très importante de la Constitution congolaise. Cette journée est l'occasion de mettre en exergue le fait que les droits de l'Homme appartiennent à tous les Congolais et aucune personne ou institution ne peut les leur enlever.

Comment définiriez-vous la situation des droits de l'Homme en RDC ?

Bien que des progrès importants aient été réalisés et des nombreux efforts aient été entrepris, la situation des droits de l'Homme en RDC reste préoccupante. Ainsi, en 2015, sur l'ensemble du territoire, plus de 3500 violations des droits de l'Homme ont été documentées par le BCNUDH, dont un peu moins de la moitié commises par des agents de l'Etat (PNC, FARDC et autres). Le chemin est long, et cela requiert une volonté politique affirmée même dans les cas les plus sensibles. Nous sommes ici pour donner tout notre appui dans ce sens.

Quelles sont, selon vous, les avancées les plus importantes en matière de droits de l'Homme en 2015 ?

Sur le plan institutionnel, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a commencé à fonctionner avec la nomination de ses membres. Il s'agit-là d'une grande opportunité pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Sur le plan législatif, la RDC a ratifié la convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap et son protocole facultatif en septembre 2015. L'Assemblée nationale a adopté une nouvelle proposition de loi sur la liberté de manifestation et j'espère qu'elle sera bientôt suivie par le Sénat. Cette loi est importante parce qu'elle



Photo MONUSCO/John Bompengo

Jose Maria Aranaz, Directeur du BCNUDH

met en conformité la législation avec la Constitution.

J'aimerais également saluer les efforts entrepris par les autorités congolaises pour désengorger les prisons, avec une série de libérations provisoires et de main levée, ainsi que dans la lutte contre l'impunité avec la condamnation d'agents de l'Etat pour des actes constitutifs de violations des droits de l'Homme. Les Etats généraux de la justice marquent le début de la feuille de route pour la réforme du système judiciaire. Et enfin, en matière de violence sexuelle où la Représentante personnelle du Président de la République poursuit activement une politique de tolérance zéro.

Quels sont, selon vous, les défis les plus importants en matière de droits de l'Homme en 2016 ?

Dans l'est du pays, le défi le plus important

est celui de garantir la protection des civils à travers l'éradication des groupes armés notamment les FDLR, ADF, LRA et FRPI et le rétablissement des structures étatiques.

Sur l'ensemble du territoire, je pense que le défi le plus important est celui de garantir des élections pacifiques à travers le respect des droits civils et politiques et des libertés publiques pour tous. Notamment, les arrestations et détentions arbitraires et les interférences politiques dans le cours de la justice doivent cesser, ainsi que les interdictions illégales et les répressions violentes de manifestations. Les auteurs de ces violations doivent être traduits en justice. Ouvrir l'espace démocratique n'est pas seulement l'affaire des autorités; les partis politiques, les médias et la société civile doivent, eux aussi, respecter les lois et la constitution et exercer leurs activités de manière pacifique.

En matière d'égalité des droits, il reste



Jose Maria Aranaz, Directeur du BCNUDH en compagnie du Ministre de la Défense et des Anciens combattants, Aimé Ngoy Mukena

Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

encore beaucoup de choses à faire. Dans le cadre des élections, il y a encore le temps pour mettre en place des initiatives légales pour assurer la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux.

Je pense aussi aux droits économiques et sociaux et aux inégalités qui affectent une grande partie de la population congolaise. Un des plus grands défis de ce pays consiste à traduire la croissance macro-économique remarquable que connaît la RDC depuis quatre ans en un progrès social complet pour tous les Congolais dans leur vie de tous les jours.

Une attention particulière doit alors être portée aux droits des personnes ayant des nécessités différentes. Je pense ici d'abord aux personnes vivant avec un handicap, aux albinos, aux groupes minoritaires, mais également aux femmes. Le 10 décembre a marqué le dernier jour de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes ; aux victimes de manière générale qui doivent recevoir une reconnaissance officielle, une protection et une réparation adéquates ; et aux personnes qui sont menacées du fait de leurs actions, telles que les défenseurs des droits de l'Homme, auxquels j'aimerais rendre un hommage particulier ainsi qu'à tous ceux qui œuvrent pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

2016 sera une année décisive. Elle sera une opportunité pour les autorités de montrer la volonté politique d'éradiquer l'impunité, pour la CNDH de se prononcer comme une institution ferme de défense de droits de l'Homme, pour les agences de sécurité de montrer leur neutralité politique

et pour le système judiciaire de défendre les valeurs protégées par la constitution congolaise et leur impartialité. Pour les acteurs politiques, 2016 sera aussi une opportunité de montrer leur engagement pour des élections apaisées.

Dans ce sens, quelles sont les actions que le BCNUDH pense entreprendre en 2016, en particulier, en rapport avec le processus électoral en cours ?

En 2016, le BCNUDH va continuer à appuyer et renforcer les efforts du gouvernement en matière de promotion et protection des droits de l'Homme, notamment dans la lutte contre l'impunité, dans sa politique de tolérance zéro contre les violences sexuelles et dans la protection des victimes et témoins de crimes. Une attention particulière

continuera à être portée à la CNDH de telle manière que cette institution puisse avoir toutes les cartes en main pour devenir un instrument crédible pour la défense des droits de tous les Congolais. La protection des civils va également rester au cœur de nos activités, et cela en conformité avec la Politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'Homme dont mon bureau est le garant.

En matière de droits de l'Homme en lien avec le processus électoral, le BCNUDH a développé une stratégie à travers trois axes : 1) le renforcement de capacités et sensibilisation des acteurs étatiques et de la société civile ; 2) le monitoring et reporting, avant, pendant et après les élections ; et 3) la protection individuelle des personnes qui reçoivent des menaces graves ■

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'Homme dans le contexte d'appui par les Nations Unies à des forces de sécurité non onusiennes (Human Rights Due Diligence Policy - HRDDP)

Le message lancé est clair, la MONUSCO ne peut pas fournir son appui aux forces de défense et de sécurité de la RDC, si elles sont soupçonnées d'avoir commis des violations du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'Homme ou du droit international des réfugiés. En effet, tout appui fourni doit l'être dans le cadre d'une planification conjointe visant à atténuer le risque que des violations des droits de l'Homme soient commises. Un tel risque n'est pas hypothétique, d'autant que de nombreuses violations des droits de l'Homme ont été commises par des éléments des FARDC ou de la PNC. En pratique, pour tout appui envisagé, une évaluation des risques est faite selon une nouvelle procédure adoptée en mai 2015. C'est ainsi que de mai à novembre 2015, 135 requêtes de demande d'appui, dont 105 demandes de transport et 24 demandes d'opérations militaires conjointes ont été traitées par le secrétariat du HRDDP. A ce titre, 455 personnes, dont 346 officiers et 109 unités des FARDC, ont été évaluées dans le cadre de la dite politique.

Célébration de la Journée internationale des droits de l'Homme du 10 décembre 2015

Par Julien Attakla-Ayinin*

C'est dans une salle de spectacle du Palais du Peuple archicombles – environ 800 participants – ornée de banderoles rappelant le thème de la journée et quelques droits humains, ainsi que les libertés fondamentales contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, que s'est tenue la célébration officielle de la Journée internationale des droits de l'Homme, édition 2015.

Au-delà des discours traditionnels, le point d'orgue de la célébration de la Journée a été l'épreuve finale du Jeu-concours d'art oratoire (JCAO) sur les droits humains, organisé au plan national par le BCNUDH, en partenariat avec le Ministère de la Justice et Droits Humains, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), l'Ambassade de France, le Centre Carter et l'ONG internationale DIAKONIA. Lancée

le 21 octobre 2015, cette 2ème édition du JCAO était ouverte aux étudiants de la 2ème année de licence des universités légalement reconnues en RDC.

Après une première phase éliminatoire consistant en une épreuve de dissertation libre, 24 candidats ont été soumis à une épreuve de dissertation sur table au cours de la deuxième phase. Le 3 décembre 2015, 12 candidats se sont affrontés avec brio au cours d'une émission spéciale Génies en Herbe-droits de l'Homme dans les studios de la Radio et télévision nationale congolaise (RTNC). A l'issue de cette émission, trois candidats ont été retenus finalistes. Pour l'épreuve finale, un concours de plaidoiries a consacré la victoire de l'étudiant Kabasele Mamba Giscard de l'université de Kinshasa, suivi d'Agwamba Sirigi Yves de l'université de Kisangani et de Kagina Senga Benjamin

de l'université de Kinshasa. Le thème de la plaidoirie portait sur une citation de Jean-Jacques Rousseau dans son ouvrage intitulé *Du Contrat social* : "Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme".

Le 1er lauréat a reçu comme prix une bourse pour poursuivre des études en Master 2 dans une université française, un trophée en bronze, un ordinateur portable et un lot important de livres de référence en Droit et en droits de l'Homme. Les deux autres finalistes ont également été primés.

La Journée internationale des droits de l'Homme a été célébrée sur toute l'étendue du territoire de la RDC. Par exemple, à Kalemie, dans la province du Tanganyika, une marche des défenseurs des droits l'Homme a été organisée ■

*Coordonnateur de l'Unité "Renforcement institutionnel et Réformes" BCNUDH

Un nouveau rapport onusien souligne la nécessité de protéger les droits civils et politiques en amont d'élections clés

Par Helene Devaux/BCNUDH

Un rapport des Nations Unies publié le 8 décembre 2015 met en exergue une répression inquiétante de l'opposition, des médias et de la société civile en RDC depuis le début de l'année et souligne la nécessité de garantir les droits civils et politiques avant la tenue d'élections clés. Au total, le rapport documente 143 violations des droits de l'Homme en lien avec le processus électoral entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015. Après la répression violente de manifestations par des services de sécurité en janvier 2015, qui a conduit à l'exécution extrajudiciaire d'au moins 20 personnes par des agents de l'Etat, une deuxième vague de violations des droits de l'Homme a commencé en juillet 2015. Des menaces, des arrestations et détentions arbitraires ont ciblé principalement des professionnels des médias, des membres de la société civile et des opposants politiques. Cette tendance a été confirmée au cours des mois d'octobre et de novembre 2015 où 72 violations des droits de l'Homme liées au processus électoral ont été documentées.

"Cette tendance de restrictions à la liberté

d'expression et d'atteintes à la sécurité de ceux qui expriment des opinions critiques concernant les actions du gouvernement, dénote un rétrécissement de l'espace démocratique susceptible d'affecter la crédibilité du processus électoral", dénonce le rapport.

Des agents de la Police nationale congolaise (PNC) et de l'Agence nationale de renseignements (ANR) sont responsables de la plupart des violations des droits de l'Homme documentées dans ce rapport. Ainsi : "les arrestations et détentions arbitraires, en particulier d'opposants politiques, de membres de la société civile ou de manifestants, constituent un moyen récurrent d'intimidation utilisé par les forces de l'ordre pour limiter les libertés d'expression et de réunion pacifique".

Le rapport soutient par ailleurs que "les ingérences politiques dans les procès et le peu de progrès dans les poursuites judiciaires de certains démontrent l'instrumentalisation de la justice en vue de faire taire les personnes concernées et a pour effet d'intimider la société civile en général".

Le rapport salue l'accord passé entre la Commission électorale nationale indépen-

dante et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) pour faire le suivi et enquêter sur les allégations de violations des droits de l'Homme avant, pendant et après le processus électoral. Il reconnaît aussi certains progrès en matière de lutte contre l'impunité.

Avant sa publication, le rapport a été partagé avec le gouvernement qui a eu 20 jours pour faire ses observations, dont certaines ont été reflétées dans le texte du rapport. Le BCNUDH se réjouit que le gouvernement ait d'ores et déjà demandé l'ouverture d'enquêtes sur les violations documentées dans ce rapport.

A un an des élections présidentielles, le rapport est avant tout un message d'alerte qui appelle tous les acteurs, que ce soient les autorités de la RDC, les partis politiques, la société civile, les médias et la communauté internationale, à mettre en œuvre dans les plus brefs délais les recommandations qu'il contient, afin de garantir des élections crédibles et apaisées. En utilisant ce rapport comme une feuille de route, il est encore temps d'inverser la tendance ■



Photo MONUSCO/John Bompenge

Alexis Thambwe Mwamba,
Ministre de la Justice, Garde
des Sceaux et Droits Humains

Le gouvernement de la RDC réaffirme sa volonté de respecter ses engagements en matière de droits de l'Homme

Interview avec le Ministre de la Justice, Alexis Tambwe Mwamba

Propos recueillis par Echos de la MONUSCO

Monsieur le Ministre, que vous inspire la thématique de la journée internationale des droits de l'Homme de cette année : "Nos droits, nos libertés, toujours" ?

Le 10 décembre est la fête internationale la plus importante, tout court, car sans le respect et la protection des Droits de l'Homme, le monde serait une jungle. Pour l'année 2015, l'Organisation des Nations Unies a décidé que les festivités relatives à cette journée, qui rappelle la date du vote de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme par l'Assemblée générale de l'ONU, soit placée sous le thème, je cite : "Nos droits, nos libertés, toujours". Avec la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, les Nations proclamèrent que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ceci veut dire que personne ne confère ces droits. Tout le monde les acquiert dès sa naissance.

Le thème de cette année nous sensibilise sur tous les droits et libertés de l'être humain, sans exception, en insistant sur l'élément temporel.

Les Droits de l'Homme sont indivisibles. A cet égard il me paraît anormal qu'on les considère sélectivement, mettant en avant un ou deux droits et, oubliant, ou presque, les autres droits, qui sont aussi importants à l'Homme.

Les Droits de l'Homme ne sont pas un fonds de commerce et ne constituent

pas une marchandise donnant à l'homme d'affaires le choix de ce qui peut être proposé à sa clientèle.

Aussi, il nous est rappelé qu'il n'y a pas un temps particulier pour veiller au respect des Droits de l'Homme.

Lors de la 30^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, au mois de septembre, à Genève, j'ai tenu, à juste titre, à réaffirmer la volonté de la République démocratique du Congo de promouvoir et de protéger les Droits de l'Homme sur toute l'étendue du territoire national en tout temps et en toute circonstance.

Comment définiriez-vous la situation des droits de l'Homme en RDC ?

Les gouvernements sont tenus de promouvoir, de respecter et de protéger les droits de l'Homme. A cet égard, je voudrais relever que les efforts inlassables de la RDC ne sont plus à démontrer. C'est ici qu'il convient d'indiquer, sur le plan normatif, que sur dix principaux instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme existant dans le système des Nations Unies, la République démocratique du Congo est Etat-Partie à sept instruments.

S'étant rendu compte que ces droits demeuraient inconnus de la majorité de ses citoyens, voire de certains praticiens du Droit; les uns pouvant les revendiquer et les autres, ayant le devoir de les appliquer, le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est engagé volontairement à les intégrer dans la Constitution et dans les diverses lois de notre pays.

Sur le plan pratique, il est important de relever que la Justice congolaise n'épargne aucun criminel avéré. En témoigne, le fait que la République Démocratique du Congo est, aujourd'hui, l'un des rares pays au monde, si pas le plus répressif, où les Généraux d'Armée se voient être condamnés et emprisonnés pour faits de viol.

Même s'il reste encore à faire, le Gouvernement se félicite que le récent rapport du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme confirme les avancées significatives concernant la promotion et la protection des Droits de l'Homme notamment dans la lutte contre l'impunité.

Quelles sont, selon vous, les avancées les plus importantes en matière de droits de l'Homme en 2015 ?

Le Gouvernement a appuyé l'installation et le fonctionnement effectif de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, une institution d'appui à la démocratie, dont les animateurs émanent totalement de la Société civile, Commission qui a reçu pour mission première d'enquêter et de s'autosaisir sur les violations des Droits de l'Homme à travers toute l'étendue de la République.

Le temps me manquerait pour vous entretenir, en détail, sur l'Entité de liaison des Droits de l'Homme, la Cellule de protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, les Missions de monitoring et de renforcement des capacités des fonctionnaires et agents ainsi que de nos Forces de défense et de sécurité, mission que le Gouvernement organise à travers le Ministère de la Justice et Droits Humains dans toutes les provinces, spécialement pour faire respecter les Droits de l'Homme dans les cachots, amigots et maisons d'arrêt.

A l'issue de ces missions, des centaines de prisonniers sont libérés dans les provinces visitées.

Toutes ces réformes et réalisations témoignent, d'une part, de la volonté du Gouvernement de respecter ses engagements nationaux et internationaux concernant les Droits de l'Homme et, d'autre part, que ce Gouvernement n'a rien à cacher en la matière. Au contraire, il demande les meilleurs soutiens et accompagnements pour la promotion et la protection les plus efficaces des Droits de l'Homme ■



Photo MONUSCO

L'importance de la protection des victimes et des témoins de crimes internationaux

La protection des victimes et des témoins de crimes internationaux est indispensable pour assurer l'efficacité de la lutte contre l'impunité

✂ Par Yannick Weyns et Hanan Tabi
Unité de Protection BCNUDH

La protection effective des témoins et des victimes de crime est non seulement un préalable pour que ces derniers puissent porter plainte et témoigner sans crainte de représailles ou d'intimidation, mais est indispensable pour lutter efficacement contre l'impunité. Les victimes, témoins, défenseurs des droits de l'Homme et personnels judiciaires qui facilitent ou participent aux poursuites judiciaires contre les auteurs de violations des droits de l'Homme sont souvent exposés à des menaces ou des actes d'intimidation et préfèrent alors se taire. Malgré les mesures de protection déjà mises en place par les cours et tribunaux militaires en RDC, l'adoption d'un cadre légal spécifique pour la protection des victimes et témoins est fondamentale. L'absence d'un programme national de protection compromet le droit à l'accès à la justice des victimes et la bonne poursuite des procédures judiciaires.

Conférence d'experts nationaux et internationaux sur la protection des victimes et des témoins de crimes internationaux

Les 1^{er} et 2 décembre 2015, à Kinshasa, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) en collaboration

avec le groupe d'experts sur les violences sexuelles liées au conflit, a organisé une conférence d'experts nationaux et internationaux sur la protection des victimes et des témoins de crimes internationaux. Cette conférence avait un triple objectif : dresser un état des lieux des mécanismes de protection existants en RD Congo, identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques de

la justice internationale et les pays tiers, et formuler des recommandations concrètes aux autorités congolaises. La conférence a réuni des acteurs de la justice civile et militaire, des parlementaires, des membres de l'exécutif et de la société civile et des experts internationaux.

Le BCNUDH et la protection judiciaire

A travers son programme de protection judiciaire, le BCNUDH soutient les victimes et les témoins lors des procès pour crimes de guerre et crimes contre l'Humanité devant les juridictions nationales. Le BCNUDH organise également des formations et sensibilisations des professionnels du monde judiciaire, magistrats, avocats et ONGs qui accompagnent les victimes et témoins. La dernière en date a eu lieu à Bukavu les 11 et 12 décembre 2015.

Il existe trois types de mesures de protection : 1) Les mesures dites de police ou opérationnelles, telles que la réinstallation temporaire, la mise en place d'une protection rapprochée, l'utilisation de locaux sécurisés pour interroger et informer le témoin, qui permettent d'accroître la sécurité physique de la personne. 2) Les mesures procédurales ordonnées par les magistrats et juges, telles que le témoignage anonyme, l'affectation d'un pseudonyme ou d'un numéro à la victime ou au témoin, dans l'objectif de garantir sa sécurité durant l'enquête et à l'audience. 3) Les mesures d'assistance et de soutien légal, psychologique et social, qui permettent d'éviter que la victime et le témoin ne se sentent isolés, non reconnus ou stigmatisés. Ces mesures font partie de l'éventail de services offerts par le BCNUDH ■



Photo MONUSCO

16 Jours d'activisme contre les violences faites aux femmes

Féminisation de la justice en RDC

✉ Par Charlotte Songue*

Les violations des droits des femmes sont des violations des droits de l'Homme !

En 1981, le 25 novembre a été déclaré pour la première fois Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard de la femme, pour commémorer l'assassinat des Sœurs de Mirabal en 1960 en République Dominicaine. C'est en 1991 que la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes a été lancée pour la première fois. Elle s'étale du 25 novembre au 10 décembre, et est devenue l'occasion de galvaniser les actions visant à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles à travers le monde.

Selon la Constitution de la RDC, les pouvoirs publics "prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée" et "veillent à l'élimination des violences sexuelles". Le 6 juin 2014, le Procureur Général de la RDC a publié une circulaire relative à l'installation au sein des parquets de grande instance de Cellules spéciales pour

la répression des infractions de violences sexuelles et basées sur le genre, afin de "relever le défi de la lutte contre l'impunité de cette forme de criminalité", par une formation continue des magistrats et l'appui matériel des cellules spéciales. Les Etats Généraux de la Justice en 2015 sont allés plus loin en recommandant la féminisation du personnel judiciaire.

Le BCNUDH, à travers le projet de l'Equipe d'Experts des Nations Unies sur l'Etat de droit et les violences sexuelles en situation de conflit, appuie le déploiement des femmes magistrats dans l'est de la RDC au sein des cellules spéciales des parquets de Bunia, Beni, Butembo, Goma, Bukavu, Uvira et Kalemie, en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Magistrature et l'Association des Femmes Magistrats du Congo. Diverses activités sont organisées afin de renforcer les institutions judiciaires dans le traitement des cas de violences sexuelles et basées sur le genre et garantir aux victimes l'accès à la justice.

Les 23 et 24 octobre 2015, puis les 3 et 4 décembre 2015, le BCNUDH a organisé des ateliers sur le déploiement des femmes magistrats et sur les défis de fonctionnement des Cellules spéciales de répression des infractions des violences sexuelles et basées sur le genre. Au total, le BCNUDH va appuyer le déploiement de 24 femmes magistrats au sein des parquets, en mettant à disposition sept containers aménagés en bureaux individuels, des équipements informatiques, des fournitures de bureaux et du mobilier pour les magistrats et les missions de terrain des cellules spéciales.

D'autres activités ont été réalisées sur l'ensemble du territoire dans le cadre des 16 jours d'activisme. Ainsi, du 3 au 4 décembre 2015, à Kipushi, province du Haut-Katanga, 252 femmes et élèves ont été sensibilisées sur les avancées législatives concernant la protection des droits des femmes en RDC ■

*Coordonnatrice du PNAJVVS, MONUSCO Goma

Témoignage d'une bénéficiaire (Victoire, un nom d'emprunt), interviewée le 20 novembre 2015

✉ Par Charlotte Songue*

Victoire, élève de 15 ans et victime de viol, raconte :

"Après que j'ai été violée en août 2014, je suis allée à la clinique juridique basée à Mugunga dans la périphérie de la ville de Goma dans la province du Nord Kivu. J'ai été référée par la clinique juridique à l'hôpital de Kyeshero pour les soins médicaux en janvier 2015; j'étais enceinte des suites du viol. J'ai été prise en charge gratuitement sur le plan médical et psychologique, jusqu'à mon accouchement. La clinique juridique m'a aussi référée auprès d'une ONG locale où j'ai reçu un financement pour une activité génératrice de revenus, et

comme je voulais reprendre mes études, les frais scolaires pour le premier trimestre ont été payés aussi. Depuis lors, je vends du lait et du charbon pour prendre soin de moi et de ma fille, pendant que je poursuis mes études scolaires. Pendant ce temps, les avocats de la clinique juridique ont suivi mon dossier jusqu'au procès, et ont obtenu la condamnation à 12 mois d'emprisonnement de mon violeur et au paiement de 800.000 FC de dommages et intérêts. Mais je n'ai toujours pas été indemnisée."

"J'espère que l'école me permettra de devenir une grande dame", ajoute-t-elle.

Depuis près de 10 ans, le BCNUDH appuie les cliniques juridiques qui accompagnent les victimes de violences sexuelles à travers la RDC. Entre 2014 et 2015, grâce au financement apporté par le BCNUDH à 17 cliniques juridiques, celles-ci ont donné des informations juridiques à plus de 2500 personnes en les orientant vers les structures spécialisées. Plus de 750 victimes ont reçu une aide juridique gratuite. Plus de 230 condamnations ont été prononcées contre des auteurs de violences sexuelles.

*Coordonnatrice du PNAJVVS, MONUSCO Goma



Photo MONUSCO

Violences faites aux femmes se taire c'est accepter

Atelier de sensibilisation sur les violences faites aux femmes organisé par la MONUSCO

Le 25 novembre dernier, à l'occasion de la Journée de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Secrétaire général des Nations Unies s'indignait : "Les atrocités criminelles commises à l'encontre de femmes et de filles dans les zones de conflit, ainsi que la violence familiale qui existe dans tous les pays, compromettent sérieusement le progrès".

Par Aïssatou Laba Touré/MONUSCO

On peut facilement comprendre son exaspération car l'échelle des violences faites aux femmes est juste effarante. Dans le monde, le nombre de cas de viols, d'incestes, de harcèlement sexuel et de violence domestique continue de progresser. Dans les zones en conflit, la vie d'une femme vaut moins que celle d'un poulet. Ailleurs dans d'autres sociétés, toutes les trois minutes, une femme meurt sous les coups de son conjoint.

Un repas trop chaud, une parole qui dépasse la pensée, un enfant qui pleure trop (empêchant son géniteur de se reposer) et les coups pleuvent. La violence psychologique qui précède ou accompagne les coups de poing est parfois indicible. Et c'est dans des sociétés dites modernes, ou on discute parité et femmes aux postes de décision que ce

genre de comportements pullule. Que l'on m'explique car je ne comprends toujours pas pourquoi, avec toutes les femmes qu'il y a dans les instances décisionnelles, au sein des parlements, dans les conseils généraux, au niveau local comme national se perpétue une inégalité impossible à avaliser.

Le peu de femmes qui arrivent à sortir du calvaire de la violence que leur imposent leurs bourreaux sont tellement dévastées, aussi bien physiquement que psychologiquement, qu'elles se retrouvent détruites à jamais. Citons encore le Secrétaire général de l'ONU : "même dans les zones de paix, la violence contre les femmes subsiste sous la forme de féminicide, d'atteintes sexuelles, de mutilations génitales, de mariage précoce ou de cyberviolence".

A Kisangani, le 17 décembre dernier,

le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH), en collaboration avec la Division provinciale des Droits humains, a organisé, à l'intention d'une cinquantaine de femmes, agents et fonctionnaires de l'Etat, une séance de sensibilisation sur les violences sexuelles et autres violences basées sur le genre, en milieu professionnel. Les conférenciers ont invité les participantes, victimes ou témoins d'actes de violences à l'égard des femmes à briser le silence et à dénoncer tout acte, qu'il soit physique, verbal ou sexiste dans le traitement (salaire, grade, respect, autorité).

Car se taire c'est accepter, c'est participer à la banalisation d'un phénomène qui n'a aucune raison de perdurer. La violence à l'égard des femmes est si répandue que "chacun d'entre nous peut faire quelque chose pour la combattre" dit Ban Ki-moon. C'est pourquoi aux Nations Unies, nous dénonçons et continuerons à le faire jusqu'à ce que les hommes violents, les violeurs d'enfants et les bandes armées qui s'en prennent aux jeunes filles et aux femmes, les machistes qui pensent qu'être homme c'est être au-dessus de tout, comprennent que la cible de leur ire ou de leur déconvenue n'est pas la bonne, si jamais il en existait d'ailleurs une bonne.

Le respect de la dignité de la femme, le respect de ses droits et la reconnaissance de son importance autant que celle de l'homme dans une nation favorise le maintien du tissu social. C'est ainsi que des initiatives mondiales, telles que "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" et "HeForShe", qui visent à associer les hommes à la promotion de l'égalité des sexes ont été lancées par l'ONU. Aussi, « devons-nous unir nos forces pour faire disparaître ce fléau, promouvoir une égalité pleine et entière entre les sexes et édifier un monde dans lequel les femmes et les filles seront en sécurité, comme chacune d'entre elles le mérite et pour le bien de l'humanité toute entière » dixit Ban Ki-moon ■

COP 21

Après l'accord historique signé à Paris, il faut passer à l'action

✎ Par Alphonse Yulu Kabamba/MONUSCO

Du 30 novembre au 12 décembre 2015, 195 pays ont participé à la conférence sur le changement climatique COP 21, à Paris en France. Plus de 150 chefs d'Etat ont rehaussé de leur présence ce grand rendez-vous sur le climat et l'avenir de l'humanité.

Fait historique, c'est la première fois qu'un accord consistant a été arraché pour faire face au réchauffement climatique. Entre autres engagements, les signataires de l'accord ont accepté l'objectif de contenir le réchauffement en deçà de 2°C, tout en appelant à poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5°C, par rapport à l'ère pré-industrielle. Il s'agit d'un but plus ambitieux que les 2°C visés jusqu'à présent, et qui était une réclamation forte des pays les plus vulnérables. Autre fait marquant, les nations riches ont accepté d'accorder une aide de 100 milliards de dollars américains par an aux pays en développement. En revanche, les pays du sud devront faire des efforts supplémentaires pour conserver leurs forêts. Ceci passera bien sûr par la préservation des aires protégées.

La République démocratique du Congo fait partie des pays du sud qui sont durement touchés par les effets du changement climatique. En effet, le dérèglement climatique a une répercussion directe sur la pluviométrie. Les dernières pluies qui se sont abattues sur la capitale (Kinshasa) et certaines parties du pays comme le Sud-Kivu et le Kongo Central ont causé d'énormes dégâts matériels, notamment la destruction de maisons, ainsi que plusieurs pertes en vies humaines.

Pourtant, il est mondialement reconnu que ce pays occupe une position stratégique, avec 50% de l'eau douce et 50% des forêts en Afrique. De ce fait, avec ses 145 millions d'hectares de forêts tropicales, deuxième massif forestier après l'Amazonie, la RDC joue un rôle déterminant dans la régulation du climat. Ses forêts absorbent une proportion importante du gaz carbonique, émis localement et ailleurs. Malheureusement, le pays a connu un taux de déforestation très élevé de 2000 à 2010. Ce qui justifie qu'actuellement il est classé parmi les pays menacés par le réchauffement climatique.

Pour lutter contre cette déforestation



Raymond Tshibanda, Ministre des Affaires étrangères avait représenté la RDC à la conférence de Paris où il a joué le rôle de cofacilitateur durant les discussions

et la dégradation de ses forêts, la RDC a mis au point un mécanisme pour créer des forêts artificielles afin de stocker le CO₂. C'est notamment le cas du projet Ibi sur le plateau de Bateke à Kinshasa, qui nécessite des financements importants dans le cadre du processus de réduction des émissions de gaz. A cet effet, le président de l'Assemblée parlementaire de la francophonie et président de l'Assemblée Nationale de la RDC a

plaidé pour que les engagements pris par la Communauté internationale, en ce qui concerne les fonds verts, soient respectés et soutenus.

Saluant l'accord arraché par la COP 21, le Secrétaire-général des Nations Unies a encouragé tous les pays à accélérer leurs contributions, soulignant que la Conférence de Paris est une étape cruciale pour l'humanité. Il faut donc passer maintenant à l'action ■

Dernière minute

Nomination du général Derick Mbuyiselo Mgwebi, de l'Afrique du Sud, au poste de Commandant de la force de la MONUSCO

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a annoncé, mardi 29 décembre 2015, la nomination du général Derick Mbuyiselo Mgwebi, de l'Afrique du Sud, au poste de Commandant de la force de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le général Mgwebi succède ainsi au général Carlos Alberto dos Santos Cruz, du Brésil, dont le mandat a expiré le 2 décembre.

Né en 1956, le général Mgwebi possède plus de 35 ans d'expérience militaire aux niveaux national et international. De 2004 à 2006, il a été Commandant de la force de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Puis, de 2007 à 2011, il a été Chef des ressources humaines au sein des Forces nationales de défense sud-africaines. Il est actuellement le Chef des Opérations conjointes de ces Forces nationales de défense. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.





Bonne et heureuse année 2016 !

La rédaction d'Echos de la MONUSCO



SE CONNECTER À NOUS

www.monusco.unmissions.org
www.facebook.com/monusco.org
www.twitter.com/monusco
www.youtube.com/monusco
www.flickr.com/monusco

Produit par l'Unité des Publications de la Division de
l'Information publique de la MONUSCO - Contact : 12, avenue
des Aviateurs - Kinshasa/Gombe
Téléphone : (243) 81 890 6650- (243) 81 890 6885